

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 7–11 juin 2010

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2010/11-B/2
26 avril 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2009 — NAMIBIE 200061

Aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vivant dans le camp d'Osire en Namibie

Nombre de bénéficiaires	6 500
Durée du projet	24 mois (1 ^{er} janvier 2010–31 décembre 2011)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	2 278 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	1 318 431
Coût total pour le PAM	1 896 367

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, ODJ: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)

RESUME

1. La guerre civile qui a éclaté en Angola en 1974/75 a provoqué un exode de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont une grande partie (jusqu'à 23 000) ont fui en Namibie. À la fin du conflit en 2002, le Gouvernement de la Namibie, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement de l'Angola ont signé un accord permettant un rapatriement librement consenti. De juillet 2003 à décembre 2005, 11 300 réfugiés angolais sont rentrés chez eux.
2. Aujourd'hui, 6 500 réfugiés et demandeurs d'asile vivent toujours dans le camp d'Osire, où ils reçoivent une assistance alimentaire du PAM dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200061. La réticence des réfugiés angolais à accepter un rapatriement s'explique généralement par la peur d'être persécutés ou victimes d'une discrimination et par la perte des liens familiaux et le manque de perspectives économiques dans leurs régions d'origine.
3. En juin 2009, une mission d'évaluation conjointe a confirmé les conclusions de missions antérieures indiquant que la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile du camp d'Osire étaient tributaires de l'assistance alimentaire pour survivre et ne disposaient ni des compétences ni des moyens nécessaires pour subvenir par eux-mêmes à leurs besoins.
4. Une politique officielle de cantonnement, avec pour corollaire un accès limité aux terres arables et aux possibilités de travail, aggrave la vulnérabilité des réfugiés. Cela étant, la mission d'évaluation conjointe de 2009 a constaté que près de la moitié des réfugiés pourraient parvenir à une plus grande autosuffisance à condition de jouir de davantage de liberté de mouvement et d'un accès à un éventail plus large de services de base.
5. Le Gouvernement de la Namibie fournit des abris, contribue à l'éducation et aux soins de santé et assure la sécurité des réfugiés d'Osire. Le PAM et le HCR sont actuellement en pourparlers avec le Gouvernement pour trouver et mettre en œuvre des solutions durables comme l'intégration locale et le rapatriement volontaire.
6. L'assistance alimentaire du PAM cible les groupes en situation d'insécurité alimentaire; une ration de trois mois est également distribuée aux personnes qui s'intègrent ou qui consentent à être rapatriées. L'institution met aussi en œuvre un programme de supplémentation alimentaire pour venir en aide à un petit effectif d'enfants sous-alimentés et d'adultes affaiblis. En adéquation avec ses Objectifs stratégiques 1 et 3, le PAM entend:
i) protéger les moyens de subsistance de 6 500 réfugiés et demandeurs d'asile en Namibie en leur procurant une assistance visant à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base; et ii) appuyer le rapatriement librement consenti et l'intégration locale en fournissant une ration de trois mois destinée à assurer une transition en douceur.
7. En 2010, le PAM et le HCR évalueront les niveaux d'autonomie des réfugiés et des demandeurs d'asile du camp d'Osire en l'absence d'aide alimentaire extérieure et détermineront s'il est possible de réduire le volume d'assistance du Programme.